



Reconnaissance AEAJ N° 15946

Titulaire

Glas Trösch AG Zweigniederlassung FIRESWISS
Buochs
Stanserstrasse 97
6374 Buochs
Schweiz

Fabricant

-

Groupe

222 - Vitrages verticaux

Produit

FIRESWISS 11/6 EI 30

Description

Cloison en cadre de bois dur, vitrage FIRESWISS FOAM 30-15 (15mm, Lmax=2890mm, Smax=5,8m2), E=75mm

Utilisation

EI 30
Htest=3000mm
Utilisation voir pages suivantes

Documentation

ift, Rosenheim: Rapport d'essai '271 28093' (15.11.2004), Rapport d'essai '271 28094' (29.11.2004), Rapport d'expertise '255 29275' (02.12.2004)

Conditions d'essai

EN 1363-1, EN 1364-1

Appréciation

Classe de résistance au feu EI 30

Durée de validité

31.12.2027

Date d'édition

29.06.2022

Remplace l'attestation du

13.09.2018

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Gérald Rappo



Reconnaissance AEAI n° 15946

Requérant : Glas Trösch AG Zweigniederlassung FIRESWISS Buochs

Durée de validité : 31.12.2027

Date d'édition : 29.06.2022

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:1999, annexe A, chap. A5.

Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité. Les autres modifications ne sont pas autorisées.

- Diminution des dimensions linéaires des vitres.
- Modification du ratio géométrique des vitres sous réserve que la plus grande dimension de la vitre et sa surface ne soient pas augmentées.
- Diminution de la distance entre montants ou traverses.
- Diminution des entraxes des fixations.
- Augmentation des dimensions des montants du châssis.
- Modification de l'angle de l'installation supérieure à 10° par rapport à la verticale.

EXTENSION EN LARGEUR

Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été essayé avec une largeur nominale minimale de 3 m et avec un bord vertical libre.

- Exigence remplie: Bmax = illimitée

EXTENSION EN HAUTEUR

Aucune extension en hauteur n'est permise au-delà de la hauteur d'essai: Hmax=3000mm

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Gutachterliche Stellungnahme ift Rosenheim n° 255 29275 du 02.12.2004

- | | | |
|------------------------------------|-------------|------------|
| • Fireswiss Foam 30-16 O, E=16mm: | Lmax=2840mm | Smax=5,7m2 |
| • Fireswiss Foam 30-19, E=19-25mm: | Lmax=2840mm | Smax=5,7m2 |
| • Fireswiss Foam 30-20 O, E=23mm: | Lmax=2840mm | Smax=5,7m2 |